



Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Phase -2 (PRAPS-2)

Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) INTERNATIONALE POUR L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS DE LA PHASE 2 DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS-2)

Type de contrat :	Consultant (e) individuel (e)
Langue requise :	Français
Date limite de candidature	17 mai 2024
Durée du contrat :	70 Hommes /jours
Début de mise en œuvre :	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement :	PRAPS-2/CILSS

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La phase 2 du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-2) a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale (BM) le 30 mars 2021 pour une durée de six (06) ans (2021-2027). À l'instar de la phase 1, le PRAPS-2 couvre les six (06) pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Cette deuxième phase du projet s'inscrivant dans la consolidation des acquis et résultats probants de la phase 1, constitue une suite opérationnelle de la Déclaration de Nouakchott sur le Pastoralisme adoptée le 29 octobre 2013. Cette Déclaration appelle à « sécuriser le mode d'existence et les moyens de production des populations pastorales et à accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30% dans les six pays concernés au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs dans un horizon de 5 à 10 ans ».

Pour la mise en œuvre des activités de cette deuxième phase du projet, un financement initial de 375 millions de Dollars US a été alloué par la BM aux pays et au CILSS. En réponse aux crises de sécurité alimentaire auxquelles sont confrontés les pasteurs et les agro-pasteurs dans plusieurs régions du pays, et pour renforcer leur résilience, la BM a octroyé un financement additionnel de 92 millions de Dollars US qui a été approuvé en juin 2022 dont 50 millions de dollars US pour le Niger et 42 millions de Dollars US pour la Mauritanie, portant le montant total du financement du PRAPS-2 à 467 millions de Dollars US.

Le projet est coordonné par le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans Sahel (CILSS). Il bénéficie de l'appui politique de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des appuis techniques de plusieurs autres partenaires (Organisations Pastorales Régionales, FAO, CIRAD, ILRI, IRAM, etc.).

L'objectif de développement du Projet (ODP) est de « Renforcer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel ». Il s'agit à travers ce projet régional, décliné en projets nationaux et en un volet régional de poursuivre la dynamique du PRAPS-1 pour contribuer à renforcer la durabilité des investissements, mettre à l'échelle certaines activités « transformatrices » et accroître les actions visant à renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes des populations pastorales.

Le projet est structuré autour de cinq (05) Composantes (C) à savoir :

- C1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires avec trois sous-composantes: i): Renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux, ii). Appui à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales contagieuses prioritaires, iii). Appui au contrôle des médicaments vétérinaires. ;
- C2 : Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance organisée autour de i) Accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages, ii) Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau et iii) Production de fourrage. ;
- C3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail qui s'articule autour de i) Développement d'infrastructures de marché stratégiques pour le commerce régional, ii) Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales des Organisations Pastorales (OP) et iii) Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets;
- C4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes ; elle s'appuie sur trois sous-composantes i) Accès à la formation professionnelle et technique, ii) Amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil et iii) Activités génératrices de revenus.
- C5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises qui est mise en œuvre à travers i) Coordination du projet, ii) Renforcement institutionnel et iii) Intervention d'urgence (CERC).

La performance du projet est évaluée à travers quatre (04) indicateurs de résultats (indicateurs ODP) à savoir :

- Couverture vaccinale pour la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) (pourcentage, par pays et par région) ;
- Animaux vaccinés et marqués contre la peste des petits ruminants (nombre, par pays et par région) ;
- Superficie mise sous gestion durable du paysage grâce au projet (ha, par pays et par région)
- Augmentation des revenus des ménages générés avec le soutien du projet (pourcentage, par pays)

Une vingtaine d'indicateurs de résultats intermédiaires dont 7 portés par le niveau régional sont définis pour contribuer à l'atteinte des résultats ODP du projet. On y retrouve des indicateurs spécifiques liés au financement additionnel au profit de la Mauritanie et du Niger et des indicateurs dédiés pour mesurer les efforts en matière

d'égalité de genre et de gouvernance en matière de conflits (voir CDR). La définition des résultats du projet est sous-tendue par une théorie du changement.

La coordination régionale du projet est assurée par le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS). Les activités relatives à l'amélioration de la santé animale ont été déléguées au Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de la CEDEAO basé à Bamako au Mali, et l'Organisation Mondiale de Santé Animale (OMSA) dans le cadre d'un accord de partenariat entre le CILSS et ces deux institutions.

Le projet doit bénéficier directement à au moins de 12.600.000 de personnes dont les moyens de subsistance dépendent principalement des activités pastorales. Les populations particulièrement ciblées comprennent les femmes et les jeunes, qui bénéficient des activités globales du projet et d'activités répondant spécifiquement à leurs besoins, chaque fois que cela apparaît possible et pertinent. Les bénéficiaires indirects comprennent les fournisseurs de services (publics et privés), ainsi que les institutions nationales et régionales.

2. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET

Afin de soutenir les engagements de haut niveau de la Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme (2013), qui restent pertinents et qui ont encore besoin d'un soutien à long terme pour le développement d'un pastoralisme plus résilient, le PRAPS-2 poursuit la dynamique positive initiée par sa phase 1 en s'appuyant sur son héritage. Ainsi le PRAPS-2 intervient à l'échelle des pays de la sous-région et des ensembles sous régionaux.

- A l'échelle des pays, le PRAPS-2 apporte les appuis techniques, humains et financiers dont ils ont besoin pour améliorer : (i) la santé animale et le contrôle des médicaments vétérinaires pour réduire l'impact des maladies animales sur le bétail qui représente un bien capital des éleveurs, (ii) la gestion et une gouvernance durables des paysages pour améliorer davantage la mobilité, l'accès des pasteurs aux ressources naturelles et réduire les conflits liés à leur utilisation, (iii) la promotion des chaînes de valeur nationales et régionales du bétail pour accroître les revenus économiques et financiers des éleveurs issus du pastoralisme, (iv) l'inclusion sociale et économique des populations pastorales, notamment des jeunes et des femmes pour réduire leur vulnérabilité et leur précarité sociale par le biais d'accès à la reconnaissance civile, à des formations qualifiantes et à des activités génératrices de revenus qui leur facilitent l'accès aux ressources, aux investissements, aux instances de dialogue et de décision et la génération de revenus, (v) le renforcement des capacités des institutions, y compris en matière de prévention et de gestion des crises pastorales, et (vi) l'harmonisation des outils et méthodologies de suivi et d'analyse relatifs à l'utilisation des ressources pastorales, à la prévention des crises pastorales, aux systèmes d'informations commerciales, entre autres.

- A l'échelle de la sous-région, le PRAPS-2 met l'accent sur la dimension politique et stratégique de l'intégration régionale par : (i) la promotion de l'intégration régionale des services de santé animale à travers le développement et la consolidation des stratégies et plans d'action régionaux pour renforcer les capacités humaines et infrastructurelles des services vétérinaires, (ii) l'harmonisation réglementaire, (iii) la mise en commun des ressources, des connaissances et des informations scientifiques et techniques à travers la mise en réseau des laboratoires et l'intégration des réseaux de surveillance épidémiologique, (iv) le dialogue et la planification conjointe sur les infrastructures, la gestion et la gouvernance des espaces et paysages pastoraux transfrontaliers, les échanges commerciaux au niveau des corridors transfrontaliers, la concertation sur les interventions conjointes transfrontalières, (v) la génération de données, de connaissances et d'analyses relatives aux impacts pour éclairer les choix politiques et stratégiques en matière de pastoralisme et pour léguer aux populations pastorales, aux collectivités territoriales pastorales, aux autorités publiques et aux acteurs non publics du pastoralisme, des instruments politiques et réglementaires et des mécanismes institutionnels et techniques avérés qu'ils peuvent pérenniser.

Conformément aux pratiques de la BM et comme prévu dans le Document d'évaluation de projet (PAD) du PRAPS-2, une évaluation à mi-parcours sera conduite en 2025.

3. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

Les objectifs de l'évaluation à mi-parcours du PRAPS-2 sont les suivants :

- Apprécier les résultats des activités mises en œuvre au cours des trois (3) premières années du projet afin de fournir aux différentes parties prenantes (Gouvernements, CEDEAO/CRSA, CILSS, OMSA et Banque mondiale) des informations sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les leçons à tirer

(c'est-à-dire les activités ayant enregistré de bons résultats tout comme celles ayant obtenu des résultats contrastés ou mitigés); et de proposer des ajustements, sur la base de ces leçons, si nécessaire, pour que le projet atteigne ses objectifs ;

- Procéder sur la base des analyses approfondies du Cadre des résultats (CdR), y compris de la chaîne de résultats en lien avec la théorie du changement du projet, constats effectués et en fonction de la situation, proposer des évolutions du projet, y compris éventuellement du CdR (par exemple, formulation de certains indicateurs de résultats, mise à jour de valeurs cibles), de la réallocation budgétaire et des modalités de mise en œuvre, afin de garantir l'atteinte des objectifs du projet (PDO),
- Examiner les risques liés à l'atteinte des résultats et objectifs du projet ;
- Analyser l'efficacité de la mise en œuvre des accords de partenariat ;
- Formuler des recommandations pour ajuster, réorienter ou restructurer le projet pour la durée restante de mise en œuvre.

4. RESULTATS ATTENDUS

L'évaluation à mi-parcours permettra d'apprécier les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs et des indicateurs du CdR (au niveau du PDO et au niveau des résultats intermédiaires), d'analyser l'efficacité de la mise en œuvre et d'identifier des mesures correctives pour améliorer la logique d'intervention du projet. Les questions transversales (gestion fiduciaire, dimension genre, aspects environnementaux & sociaux, communication, engagement citoyen, mécanisme de gestion des plaintes...) devront aussi être profondément analysées.

Dans ce cadre, le ou la consultant (e) devra :

- a) Faire le point sur l'état de réalisation des différentes composantes et l'évolution des indicateurs (au niveau du PDO et au niveau des résultats intermédiaires) au regard des prévisions en matière de valeurs cibles retenues dans le CdR.
- b) Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la méthodologie et des approches retenues pour l'exécution du projet et l'atteinte des objectifs du projet ; identifier dans ce cadre les forces, les faiblesses, les opportunités ainsi que les contraintes dans sa mise en œuvre. Il sera en particulier analysé dans quelle mesure les arrangements de gestion administrative et le mécanisme de suivi et évaluation ont effectivement facilité ou entravé la réalisation des résultats, notamment :
 - le fonctionnement des dispositifs de coordination nationaux et régionaux ;
 - le niveau et la qualité de l'appui fourni au projet par les Gouvernements ;
 - les efforts d'utilisation efficace des ressources (que ce soit au niveau de l'IDA et des fonds d'accompagnement mis à disposition dans les pays d'une part et au niveau IDA et des ressources rétrocédées par les pays au CILSS d'autre part) ainsi que l'adéquation entre le profil du personnel et les exigences du projet.
- c) Analyser la cohérence entre les composantes du projet et d'éventuelles évolutions de priorités nationales ou régionales ainsi que l'adéquation des indicateurs actuels du CdR pour mesurer les effets du projet ;
- d) Evaluer l'impact du projet :
 - L'impact des activités financées par le projet sur les groupes cibles et les institutions en termes de renforcement des capacités, de durabilité, d'amélioration des conditions de travail et d'augmentation des revenus ;
 - le niveau et la qualité des relations du projet avec les parties prenantes nationales et régionales, la société civile et le secteur privé ;
 - la collaboration et le partenariat, notamment la synergie et la complémentarité avec d'autres projets, partenaires techniques et financiers, ou institutions ;
- e) Valider les résultats de l'évaluation avec les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet, y compris les bénéficiaires ;

- f) Formuler des recommandations pour, éventuellement, ajuster, réorienter ou restructurer le projet pour la durée restante de mise en œuvre, voire étudier les orientations possibles d'un financement additionnel ou d'une nouvelle phase.

5. CRITERES CLES DE L'EVALUATION

Cette évaluation à mi-parcours doit aboutir à un rapport qui fait ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective des réalisations du PRAPS-2 au regard des priorités nationales et régionales. Les critères essentiels à retenir pour cette évaluation sont :

- **La pertinence des interventions** du projet par rapport à ses objectifs d'une part et aux priorités nationales et régionales d'autre part. Il va s'agir de voir notamment si les résultats des interventions correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins spécifiques des pays PRAPS-2, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds, notamment de la BM ;
- **L'efficacité des interventions.** Il s'agit de voir si les objectifs du projet sont atteints ou demeurent atteignables. Ceci consiste notamment en l'évaluation de la capacité des activités conduites à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés (mesure des effets directs et indirects), ainsi qu'en l'analyse des processus et facteurs contextuels qui ont favorisé l'atteinte totale, partielle ou la non-atteinte de ces résultats ;
- **L'efficience** : le rendement et les actions du projet devront être appréciés en lien avec les capacités d'exécution mais également de mobilisation de ressources (toutes sources de financement confondues), du bon usage de ces ressources et du partenariat avec les autres intervenants du secteur ;
- **L'appropriation** : il s'agit d'évaluer le niveau d'appropriation des actions du projet par les différentes catégories de bénéficiaires et de parties prenantes, notamment au travers d'échanges visant à recueillir les informations sur l'intégration effective des activités du PRAPS-2 dans celles des structures concernées, en particulier des ministères en charge de l'élevage ou du pastoralisme, leurs suggestions et recommandations, et d'enquêtes de satisfaction ;
- **La cohérence** : il s'agit d'interroger les dynamiques internes de l'intervention (entre les différentes actions prévues elles-mêmes et celles existantes) ainsi que la dynamique externe (avec d'autres actions publiques pour identifier les conflits et les points de complémentarité). Une attention particulière devra être portée à la cohérence des actions entre les pays du PRAPS-2 et la coordination régionale ;
- **L'impact** : les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par le projet, directement ou non, intentionnellement ou non, devront être identifiés et étudiés. L'impact du projet sur les groupes cibles, **femmes et jeunes**, et les **aspects environnementaux, de sauvegardes, genre et VBG**, devront être particulièrement analysés. Au-delà de leur prise en considération dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'analyse devra s'attacher à confirmer le cas échéant l'impact positif concret et si possible quantifié du projet sur ces questions ;

La durabilité, viabilité ou pérennité : Il s'agit d'évaluer la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme du fait des interventions du projet, les résultats ayant induit ou susceptibles d'induire un impact en termes de renforcement des capacités des parties prenantes, de résilience et de développement durable. Cette phase permettra d'identifier les bonnes pratiques et les expériences reproductibles qu'il conviendra de promouvoir en vue de maximiser les effets positifs dans le temps.

6. METHODOLOGIE

Il est prévu que chaque pays recrute un consultant national qui procédera sur la base des mêmes termes de référence à la revue à mi-parcours du projet au niveau national. Le/la consultant(e) international(e) s'appuiera sur ce travail préliminaire pour affiner son analyse. Il/elle coordonnera et harmonisera la démarche au niveau des six pays.

De façon spécifique, le ou la consultant (e) définira sa méthodologie de travail qui intégrera les étapes principales suivantes mais qui ne sont pas limitatives :

- a) **Séance de cadrage** : à son démarrage, le ou la Consultant (e) organisera une séance initiale de briefing avec les acteurs du projet pour clarifier les TDR et de s'assurer de la bonne compréhension mutuelle des enjeux, du contenu et des modalités de la mission. La séance permettra de finaliser et valider le calendrier, ainsi que les dispositions organisationnelles et d'explicitier la méthodologie ;
- b) **Collecte des données** : la collecte des données comprendra les principaux documents sur les priorités nationales et régionales dans le secteur du pastoralisme (politiques, stratégies, ...) de chaque unité de coordination (UCP pays et URC/CILSS) ainsi que les plans d'action et de travail, les rapports périodiques et les études menées dans le cadre du projet, le CdR et les aide-mémoires des missions d'appui au niveau national et au CILSS/CRSA-OMSA ;
- c) **Entretiens et Interviews** : Les bénéficiaires directs et indirects, le personnel des ministères de tutelles et des autres ministères concernés par le projet, les membres de l'Unité de coordination du projet (UCP et URC/CILSS-CRSA-OMSA), les institutions spécialisées du CILSS (INSAH, CRA) et les partenaires (bailleurs, FAO, IRAM, CIRAD, IPE, ILRI, APESS, RBM, ONGs...) sont autant de sources d'informations à exploiter. Les programmes d'entretien et de visites de terrain (quand cela est possible) seront établis en concertation avec chaque unité de Coordination ;
- d) **Analyse et interprétations de données** : l'analyse devra aboutir à l'établissement de constats solides et argumentés et à la formulation de recommandations pertinentes sur chacun des points traités qui seront présentées lors des ateliers nationaux et régionaux de restitution et diffusées après validation à tous les acteurs concernés.

7. ETHIQUE D'EVALUATION

Le ou la Consultant (e) devra veiller à la sauvegarde des droits et confidentialité des personnes fournissant les informations. Il devra prendre des mesures pour garantir, lorsque cela sera nécessaire, l'anonymat et la confidentialité.

8. DUREE DE LA MISSION

La consultation est prévue pour une durée de **70 Hommes-Jours**, pouvant s'étendre sur six (6) mois. 10 hommes-jours pourront être consacrés à chaque entité (6 UCP pays) et URC (CILSS, CRSA, OMSA). Elle inclut la revue documentaire, le briefing, des missions dans les pays avec des visites de terrain (si les conditions sécuritaires le permettent dans chaque cas ; à défaut des échanges virtuels pourraient devoir être envisagés), la collecte et l'analyse des données, la restitution du rapport (débriefing) et la rédaction du rapport final. La consultation débutera dès que possible et devra se terminer idéalement en fin juin 2025. Les détails du calendrier seront peaufinés par le consultant avec les acteurs du projet et coordonnés par le CILSS.

9. LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra produire six types de documents (en français) qui seront transmis aux pays PRAPS et CILSS sous format électronique :

- **Un rapport initial ou note technique** présenté (e) au plus tard une semaine après la séance de cadrage. Ce rapport détaillera la compréhension de la mission, la méthodologie proposée et fournira une liste indicative des acteurs à rencontrer et un programme prévisionnel ;
- **Un aide-mémoire (un par pays) et URC (CILSS-CRSA-OMSA)** comprenant les principales conclusions et recommandations faites par la mission. Ce document, qui constituera la base du rapport provisoire, sera présenté et remis sous format électronique à la fin de la mission pays et URC/CILSS-CRSA-OMSA ;
- Un **rapport provisoire** par unité de coordination (UCP pays et URC) qui sera basé sur les données collectées lors de l'évaluation. La mission portera une attention particulière sur le caractère de redevabilité envers les parties prenantes ;
- **Un rapport consolidé provisoire** sera rédigé par le ou la consultant (e) ;
- **Un rapport consolidé final** sera rédigé par le/la consultant(e) en veillant à intégrer les commentaires transmis par les parties prenantes ;
- Les **comptes rendus des séances de briefing et debriefing** / restitution.

10. DOCUMENTS A FOURNIR AU OU LA CONSULTANT(E) POUR LA MISSION (LISTE NON LIMITATIVE)

- a. Le PAD du PRAPS, le PAD pays et l'accord de financement signé entre chaque pays et la BM ;
- b. Les aide-mémoires des missions semestrielles d'appui à la mise en œuvre du projet, les conclusions des ateliers de synthèse régionale (tous les 6 mois), ainsi que les rapports de mise en œuvre du projet ;
- c. La version consolidée des CdR pays et URC ainsi que les CDR renseignés par unité ;
- d. La liste des différentes études menées dans le cadre du projet ;
- e. Les rapports d'activités et de résultats annuels par UCP ou URC ;
- f. Les MEP des pays et de l'URC/CILSS ;
- g. Le manuel de suivi-évaluation du projet,
- h. Les rapports ou procès-verbaux des comités de pilotage et Comités techniques régionaux ;
- i. Les accords subsidiaires ;
- j. Les protocoles d'accord ou conventions signés (ées) avec des partenaires stratégiques ;
- k. Les COSTAB pays et URC/CILSS ;
- l. Rapport d'audit interne et externes ;
- m. Les PTBA pays et URC/CILSS ;
- n. Les rapports d'évaluation du PRAPS-1 ;
- o. Les documents sur le financement additionnel au profit de la Mauritanie et du Niger ;
- p. Les rapports financiers ;
- q. Les rapports des réunions des Comités vétérinaires régionaux (CVR) et des sous-comités techniques régionaux en santé animale (SCTRSA).

11. LISTE DE QUELQUES STRUCTURES PARTENAIRES STRATEGIQUES DU PROJET

Liste des structures partenaires stratégiques : FAO, IRAM, CIRAD, OPR (RBM, APESS, AFAO, ROPPA, COFENABEVI-AO), CORAF/WECARD, ILRI, EISMV, UEMOA...

12. SELECTION DU OU DE LA CONSULTANT(E) INTERNATIONAL(E)

Le/la consultant(e) sera recruté sous la responsabilité du CILSS et la supervision de la Coordinatrice régionale du PRAPS-2.

La mission d'évaluation à mi-parcours sera conduite par un (e) consultant (e) international (e) avec l'accompagnement des consultants nationaux mobilisés par les 6 UCP des PRPAPS pays.

Le profil requis pour le ou la consultant(e) international(e) :

La mission d'évaluation sera conduite par un(e) international(e), spécialiste en évaluation des programmes et projets de développement agricole, d'élevage ou du pastoralisme. Il ou elle doit répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) en agroéconomie, socio-économie, en gestion des ressources naturelles, pastoralisme, vétérinaires, en gestion de projets ou discipline connexe ;
- Avoir au moins 15 ans d'expériences générales dans le domaine de la gestion ou l'évaluation des projets, dans le pastoralisme et de l'appui institutionnel ;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences générales dans l'appui institutionnel en matière de mise en œuvre des projets de développement rural ;
- avoir au moins deux expériences avérées dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation de programmes/projets de développement agricole, de l'élevage ou du pastoralisme ;
- Avoir réalisé au moins 3 missions de revue à mi-parcours au cours des 10 dernières années au profit des projets de développement agricole, de l'élevage ou du pastoralisme dans la sous-région ouest-africaine ;
- Avoir des expériences avérées sur l'approche « Gestion axée sur les résultats » ;
- Avoir une connaissance approfondie des problématiques du pastoralisme ;
- Avoir réalisé une mission similaire au cours des 10 dernières années au Sahel est un atout ;
- Disposer d'au moins une expérience similaire des projets financés par la BM est un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;

- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (Powerpoint, word, Excel) ;
- Avoir une bonne connaissance des plateformes kobotoolbox et google drive ;
- Avoir une bonne expérience en statistiques descriptives ;
- Avoir une bonne expérience le traitement et l'analyse des bases données ;
- Avoir des expériences de travail en ligne ;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais est un atout ;

13. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel à candidature comprenant le Curriculum détaillé (CV) du ou de la consultant(e) ainsi que les expériences exigées répondant à la mission doivent être accompagnés des diplômes requis, des attestations ou certificats de formation thématique en lien avec la mission et des attestations de bonnes fins d'exécution des contrats similaires réalisés.

Les consultants intéressés par cet appel à candidature sont priés d'envoyer par voie électronique en un fichier unique au plus tard le xx xx 2024 à 15 heures TU leurs offres techniques et financières aux adresses suivantes :

- edwige.botoni@cilss.int
- Avec copie à
- damien.houndetondji@cilss.int;
- frederic.conseiga@cilss.int;
- nathalie.soro@cilss.int